

6^{ème} TOURNOI REGIONAL de Tennis de Table

Organisé par le club « PERIGNE T.T. »

Le Samedi 11 Février 2023 à MELLE (79)

Gymnase du Pinier, Av. Clément Pineau 79500 Melle

Sur 16 Tables Dotation 2.000 € Inscription E-mail : apaille@aol.com Tél. 05.49.07.19.74

Samedi 12 Février 2023

N°	Tableaux	Droit Inscription	Clôture Pointage	Début Tableau	Limite Joueurs	Dotation	1*	2	3 & 4
A	NC à 999 Pts	7 €	8 h 30	9 h 00	48	180 €	40 € + Lots	Lots	Lots
B	NC à 1599 Pts	7 €	9 h 30	10 h 00	48	250 €	80 € + Lots	Lots	Lots
C	700 à 1899 Pts	7 €	11 h 15	11 h 45	48	300 €	100€ + Lots	Lots	Lots
D	NC à 699 Pts	7 €	11 h 45	12 h 15	48	150 €	Lots	Lots	Lots
E	NC à 1299 Pts	7 €	13 h 30	14 h 00	48	200 €	60 € + Lots	Lots	Lots
F	JEUNES - 18 ans NC à 1099 Pts Nés après le 01/01/2005 (Tab. G incompatible)	7 €	15 h 15	15 h 45	48	100 €	Lots	Lots	Lots
G	TOUTES SERIES Messieurs	7 €	15 h 15	15 h 45	48	450 €	200€ + Lots	Lots	Lots
H	TOUTES SERIES DAMES	7 €	16 h 30	17 h 00	48	370 €	200€ + Lots	Lots	Lots
TOTAL DOTATION						2.000 €	Numéraire et lots		

* Si moins de 24 inscrits dans le tableau, la dotation en espèces sera divisée par 2.

PARTENAIRES OFFICIELS



REGLEMENT A AFFICHER

La participation au tournoi implique obligatoirement l'acceptation du présent règlement.

N° Homologation FFTT : . . . / . . .

Article 1 – Le club de PERIGNE (79) organise son **6^{ème} tournoi Régional**, au complexe sportif du Pinier, Avenue Clément Pineau 79500 Melle, ouvert à tous les licenciés compétiteurs (FFTT), sur 16 tables agréées ITTF.

Les horaires, engagements et valeurs des prix sont précisés sur l'affiche, ci-avant :

Juge Arbitre : Gilles BOUVIER (J.A.N.) Juge-Arbitre Adjoint : Raphaël VILLEMIN (JA1)

Responsable des épreuves & Président du C.O. : Alain PAILLE

Article 2 – Les récompenses seront remises aux ½ finalistes de tous les tableaux et aux ¼ finalistes des tableaux (C & G) Les demi-finalistes seront tenus de se présenter lors de la cérémonie protocolaire (podium) Tout refus valant renoncement.

Total des RECOMPENSES : 2000 €uros dont 680 € en Numéraire et 1.320 € en Lots

Article 3 – Les parties se déroulent au meilleur des 5 manches pour tous les tableaux.

➤ Tous les tableaux se déroulent par poules de 3 ou 4 joueurs, avec 2 qualifiés par poule.

Article 4 – Le règlement général des épreuves est celui de la F.F.T.T. en rappelant que :

- ✓ Tout joueur doit arbitrer une partie dès lors qu'il est éliminé d'un tableau ;
- ✓ Le forfait d'un joueur est prononcé 5 mn après le premier appel à la table ;
- ✓ Les féminines peuvent participer dans tous les tableaux ;
- ✓ Les poussins et poussines ne peuvent pas participer aux tableaux seniors ;
- ✓ La salle sera ouverte 1 heure avant le début du 1^{er} tableau ;
- ✓ Les balles agréées ITTF en plastique blanches sont fournies par l'organisateur (Tenue blanche interdite /short & maillot)
- ✓ En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 5 – Les engagements limités à un maximum de 3 tableaux / joueur, (sauf dérogation du J-A), sont à faire parvenir :

AVANT LE VENDREDI 10 FEVRIER 2023 - 20 Heures, auprès de :

❖ Alain PAILLE : apaille@aol.com Tél. 05.49.07.19.74 ou

❖ Florian ARCHAMBEAU : archambeau.florian@orange.fr Tél. 06.73.85.97.92 ou

❖ Club : perignett@gmail.com

Article 6 – Le pointage avec la présentation obligatoire de la licence se fera sur place, et sera clos, sans aucun recours, 30 minutes avant le début de chaque tableau. – Paiement sur place, réduction à 18 € pour 3 tableaux –

Le tirage au sort sera alors, effectué, avant le début de chaque tableau, uniquement avec les joueurs ayant pointé. Le tournoi est totalement informatisé et ne sera pas remis en cause par des retards. L'organisateur garantit ainsi des poules complètes et un parfait respect des règlements.

Article 7 – La limitation du nombre d'engagés par tableau est de 48 Joueurs pour tous les tableaux.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler un tableau, si le nombre d'engagés est inférieur à 8 ou bien de modifier la dotation d'un tableau si le nombre d'inscrits est inférieur à la moitié de la limitation maximale d'engagés.

Article 8 – Le comité d'organisation sera amené à réaliser des clichés photographiques ou vidéo. Ces images, destinées à la promotion, pourront être visible sur le site internet ou les réseaux sociaux ou médias locaux. Sauf indication personnelle de refus d'utilisation d'image, chaque engagé accepte toute diffusion sans restriction.

Article 9 – Il n'y a pas d'interruption pendant la durée du tournoi. Un bar avec restauration rapide sera ouvert pendant toute la durée de l'épreuve.

Article 10 – Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident dans l'enceinte sportive.

Article 11 – Pour tout point non prévu au règlement, le juge-arbitre aura tout pouvoir de décision en accord avec l'application des règlements de la Fédération Française de Tennis de Table.